

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2023-22

Nombres de conseillers : 11
Présents : 8
Absents : 3

Le 27 avril deux mille vingt-trois (27/04/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - PASERO Fabien
Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - -
PAMIES Sophie

Absent(s) excusé(s) – JAMMES Patrick, SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à GUILHON Sylvie, SAIMMAIME Isabelle a donné pouvoir à ARTO Jean,

Convocation expédiée le 21 avril 2023

Secrétaire de séance : PALIX Fabienne

OBJET : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Les membres de la commission de contrôle ont été nommés par arrêté préfectoral suite aux élections municipales de 2020.

Ces nominations sont valables pour une durée de 3 ans.

Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission. Pour ce faire la commune doit faire une proposition au préfet avant les 30 juin 2023.

Notre commune comptant moins de 1000 habitants la commission est composée de trois membres titulaires et de trois suppléants :

- Un conseiller municipal + son suppléant
- Un délégué de l'administration + son suppléant
- Un délégué du président du tribunal judiciaire + son suppléant.

- Vu la loi n°2016-1048 du 1er aout 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

- Vu les articles L.19 et R.7 du code électoral,

- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2021-02-12-004 du 12 février modifié,

Les membres suivants sont proposés :

Conseiller municipal

Titulaire	Suppléant
Fabien PASERO	Isabelle SAIMMAIME

Délégué de l'administration

Titulaire	Suppléant
Pierre RECHAUTIER	Roger ROBERT

Délégué du président du tribunal judiciaire

Titulaire	Suppléant
Marie-Yvonne LAFFONT	Remi AUBERT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : **10 voix pour, 0 contre et 0 abstention** :

- ✓ **DECIDE** de désigner les membres proposés ci-dessus
- ✓ **PRECISE** que la présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet qui nommera les membres par arrêté préfectoral

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

